



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre le

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels

Affaire suivie par : Charline PINARDON
Tél : 03 86 48 42 93
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Chablis

Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

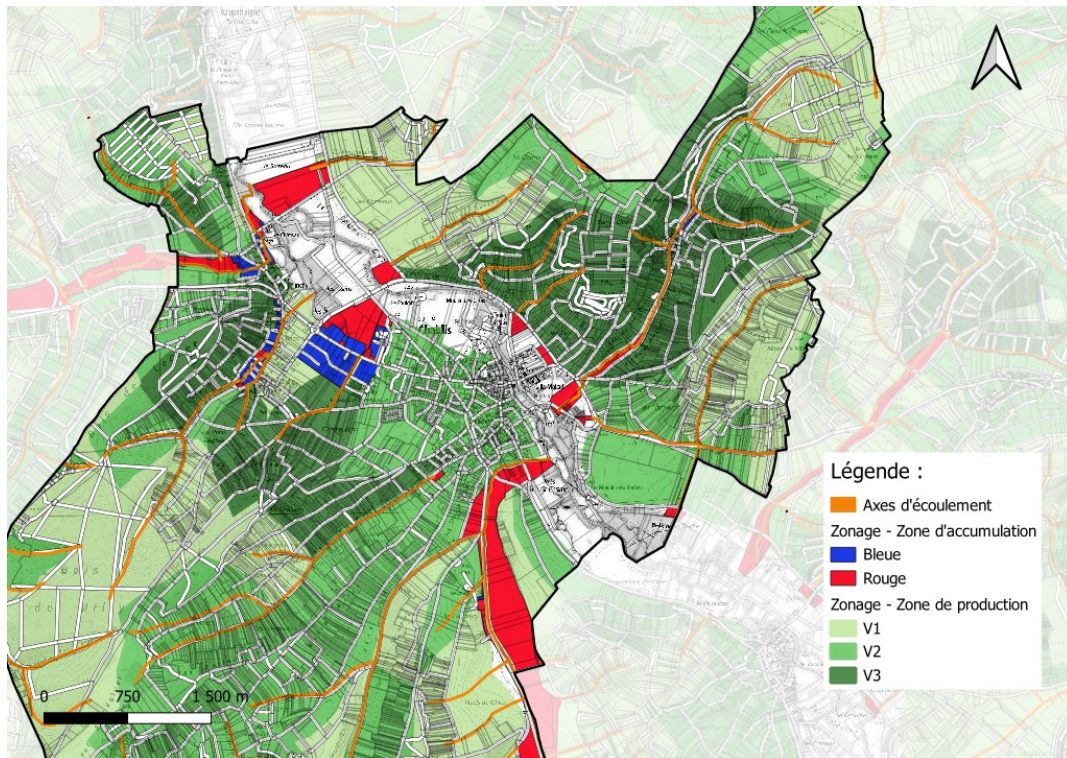
Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques faites sur la carte de zonage réglementaire.

Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V1.

[Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V2.](#)

[Vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V3.](#)

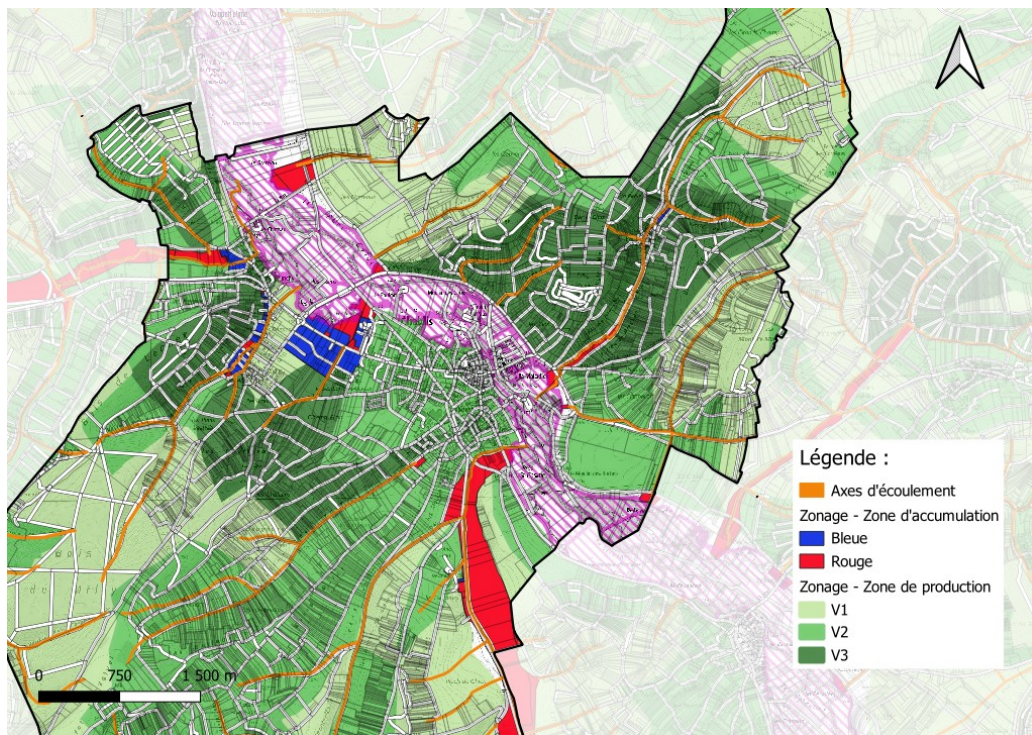
I – Les zones d'accumulation le long du Serein :



Projet de zonage réglementaire

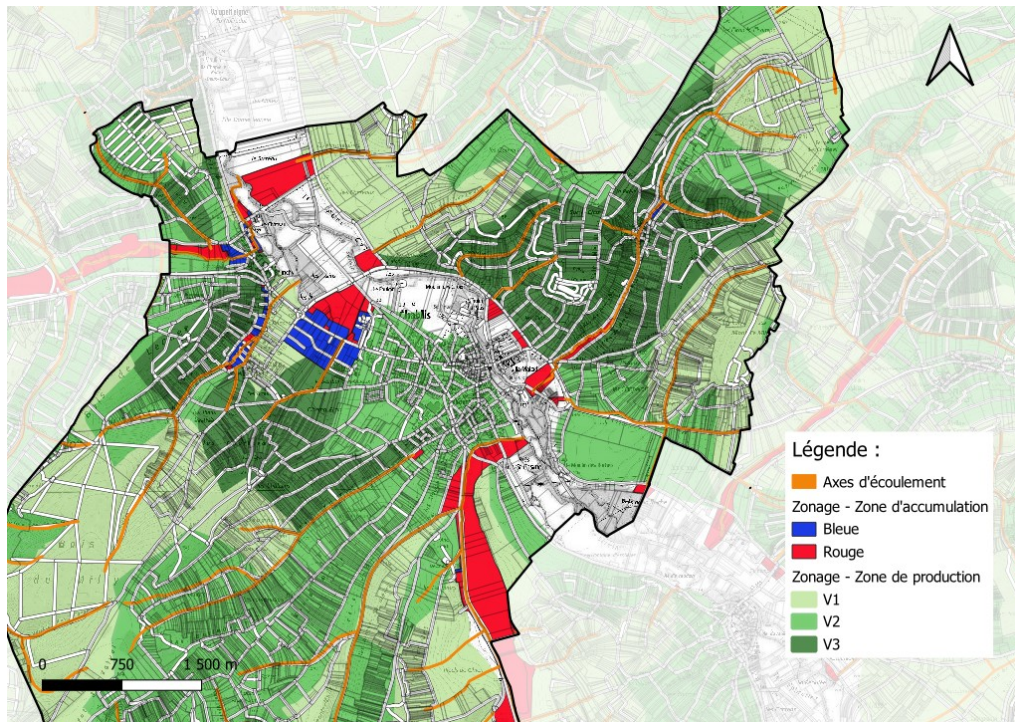
La commune de Chablis ne comprend pas pourquoi certaines zones rouges se trouvent dans l'emprise du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Serein.

La DDT prend compte de cette remarque. Ainsi, l'ensemble des zones d'accumulation ou de production comprises dans l'emprise du PPRI du Serein, seront supprimées.



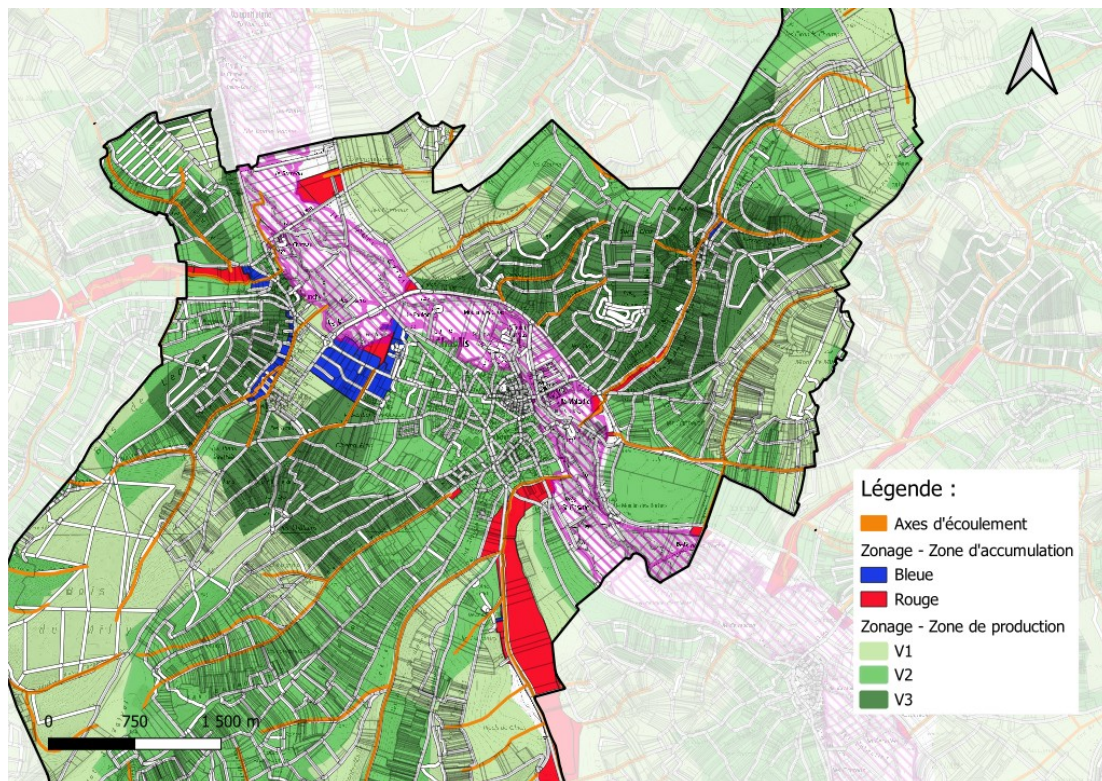
Nouvelle proposition de zonage réglementaire

II – Uniformisation des zones d'accumulation :



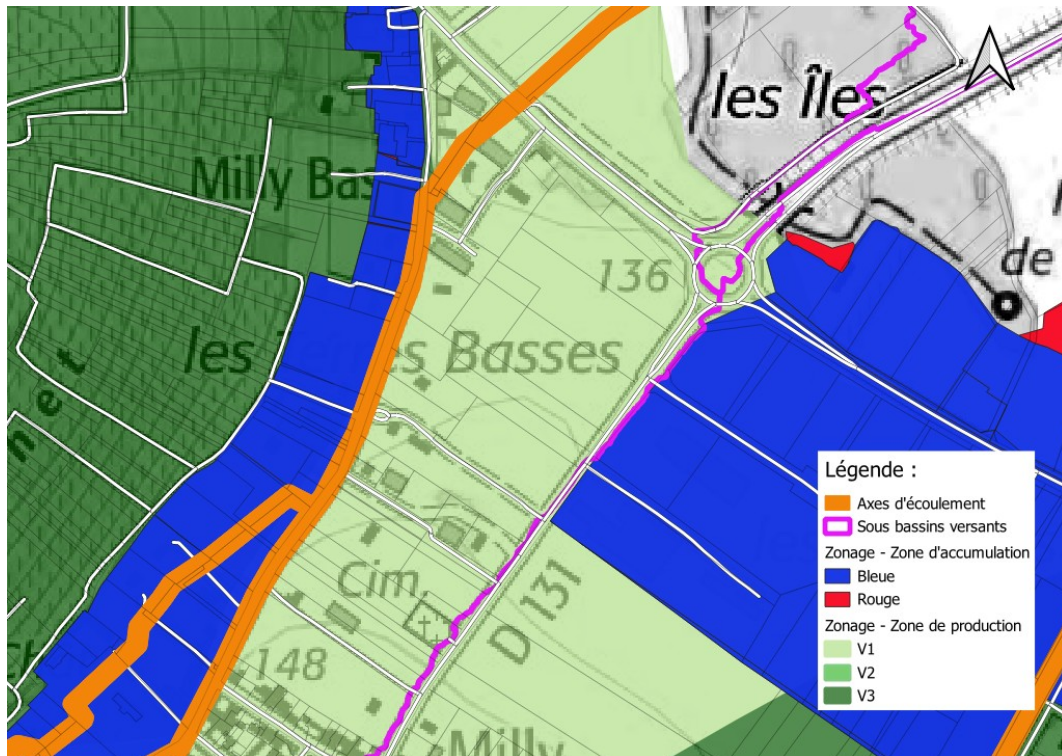
Projet de zonage réglementaire

La commune de Chablis trouve que beaucoup de jardins ont été classés en zone rouge, alors qu'ils devraient être en zone bleue. Ces erreurs seront corrigées.



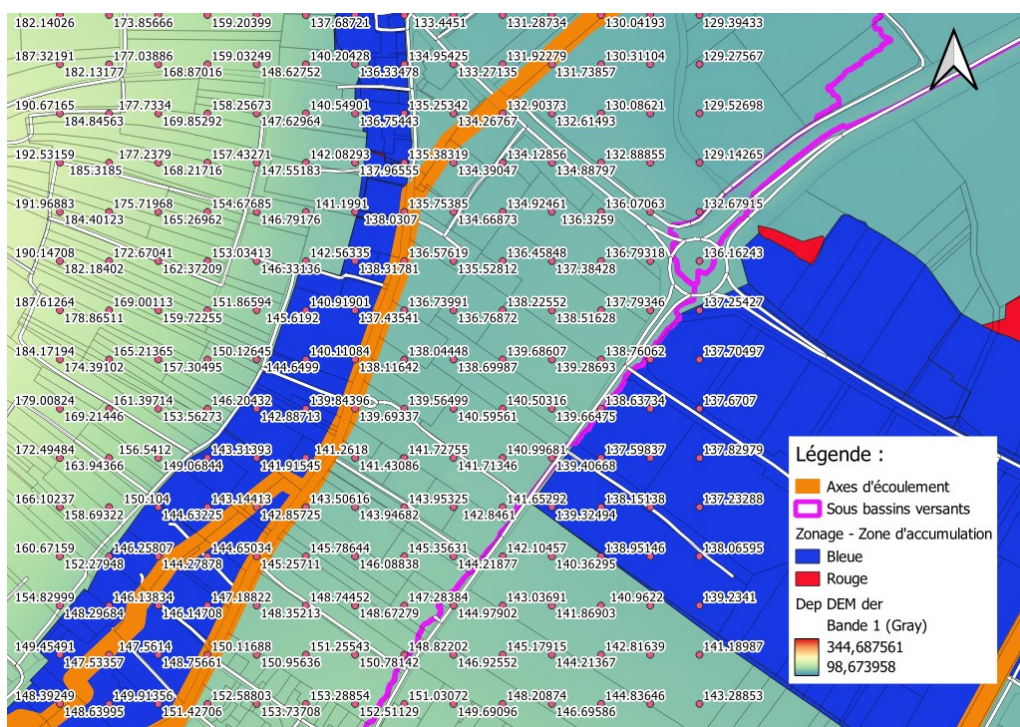
Nouvelle proposition de zonage réglementaire

III - Milly :



Projet de zonage réglementaire

La commune de Chablis indique que la zone d'accumulation devrait être étendue. Après vérification de la topographie du périmètre, aucune nouvelle zone d'accumulation n'apparaît.



Relevé topographique de la zone

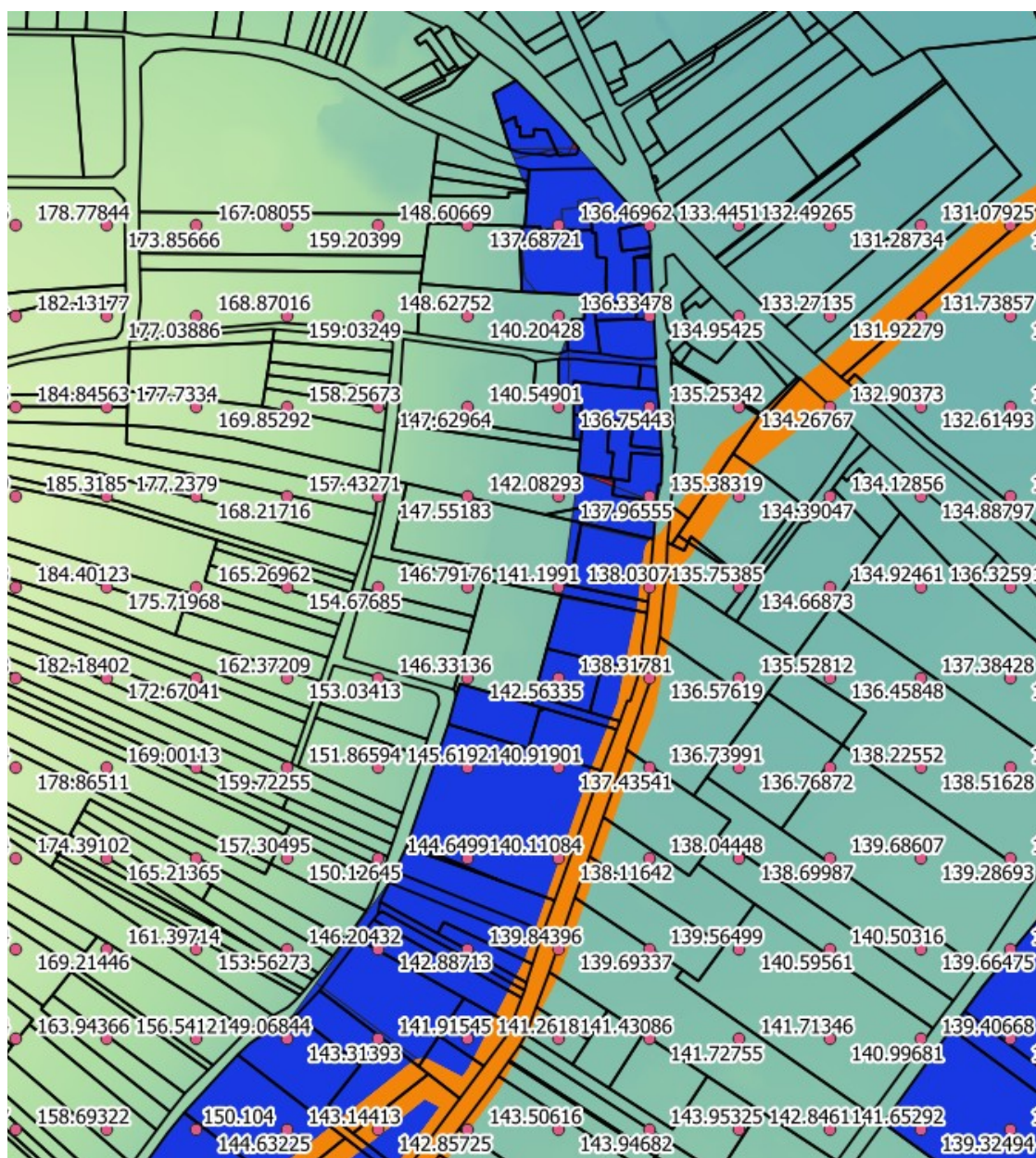
La commune de Chablis relève la présence d'une nouvelle zone d'accumulation à Milly, et suggère la suppression de la zone déjà existante.



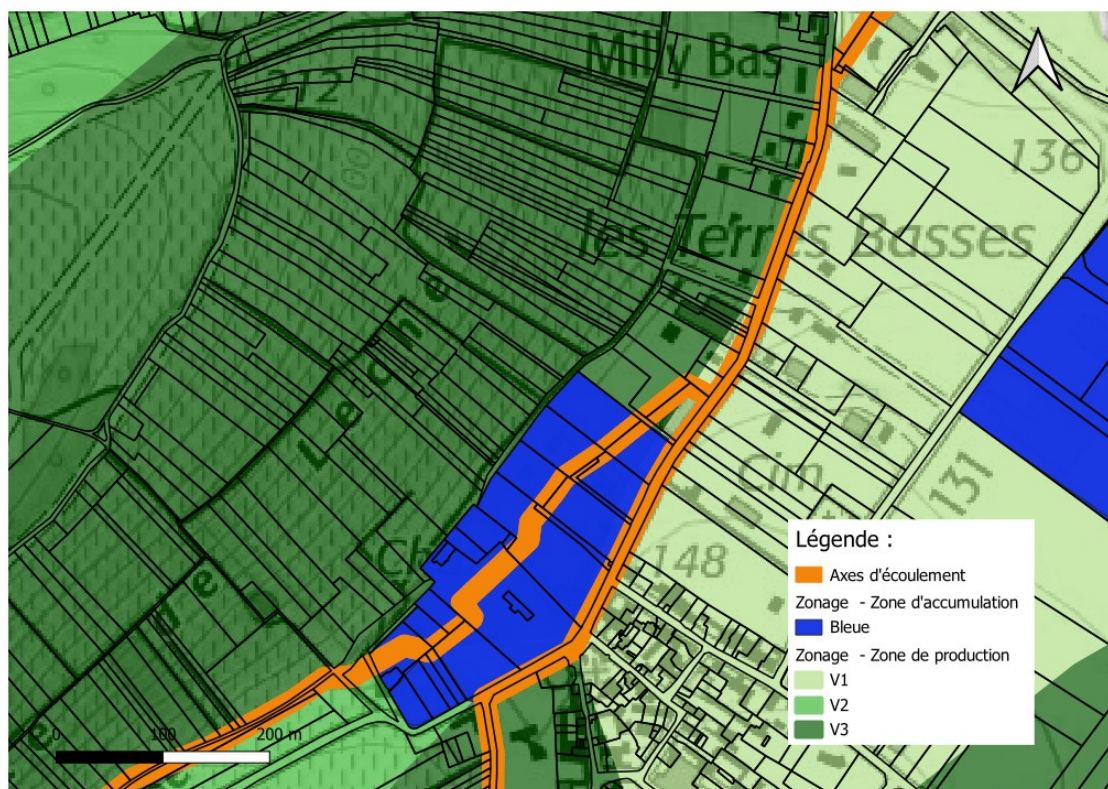
Proposition de la commune de Chablis

Après vérification de la topographie du périmètre, la zone apparaît localisée dans le fond de la vallée qui se prolonge bien au-delà du secteur étudié. Ainsi, aucune cuvette topographique n'a été identifiée sur ce secteur.

Par conséquent, cette zone sera supprimée.



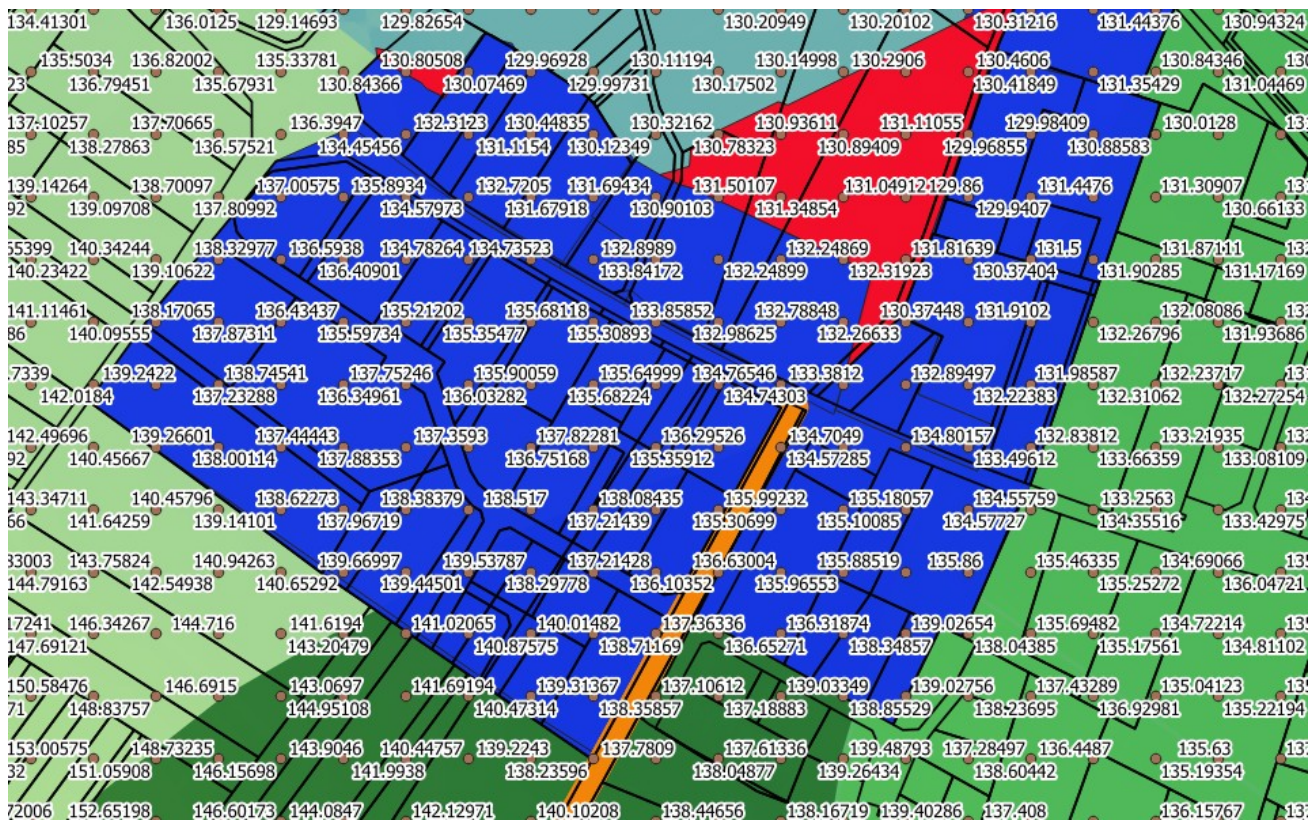
Relevé topographique de la zone



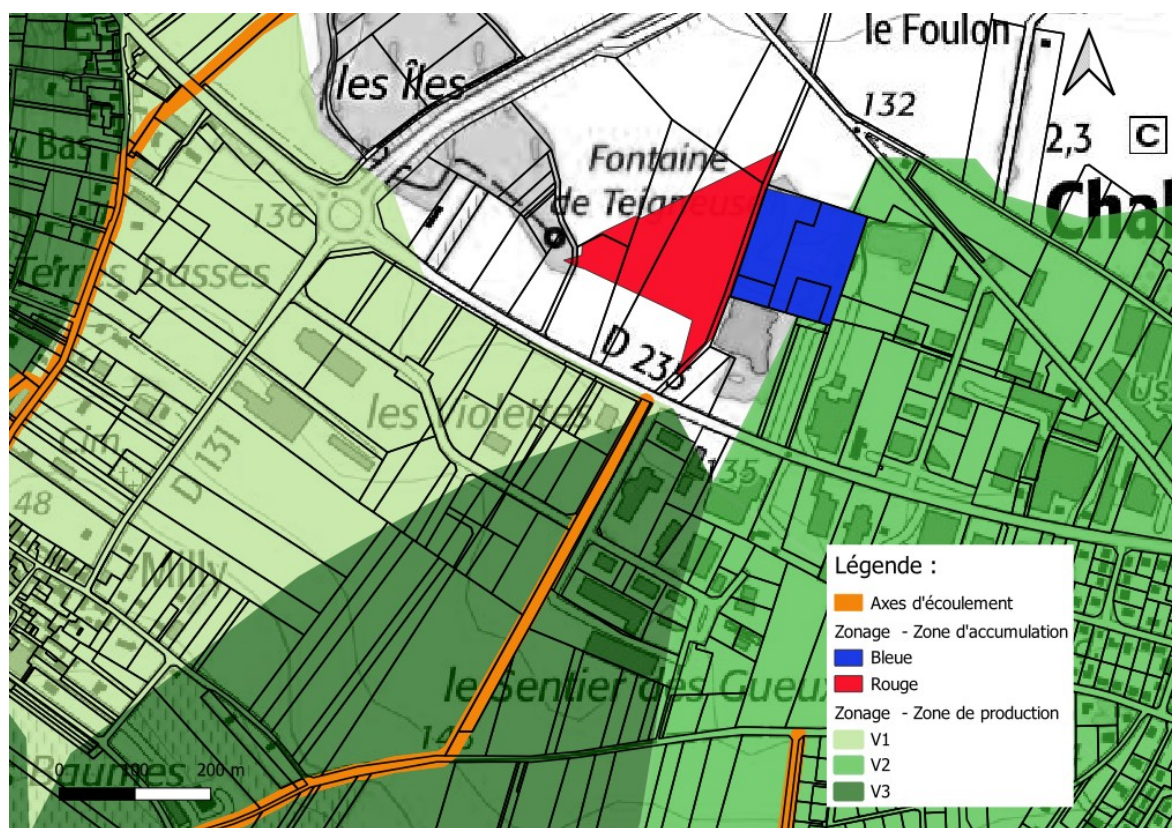
La commune de Chablis relève que la zone d'accumulation dans la zone des violettes devrait être supprimée.



Après vérification de la topographie du périmètre, la zone apparaît localisée dans le fond de la vallée qui se prolonge bien au-delà du secteur étudié. Ainsi, aucune cuvette topographique n'a été identifiée sur ce secteur. Par conséquent, les zones d'accumulations sont supprimées.



Relevé topographique de la zone



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

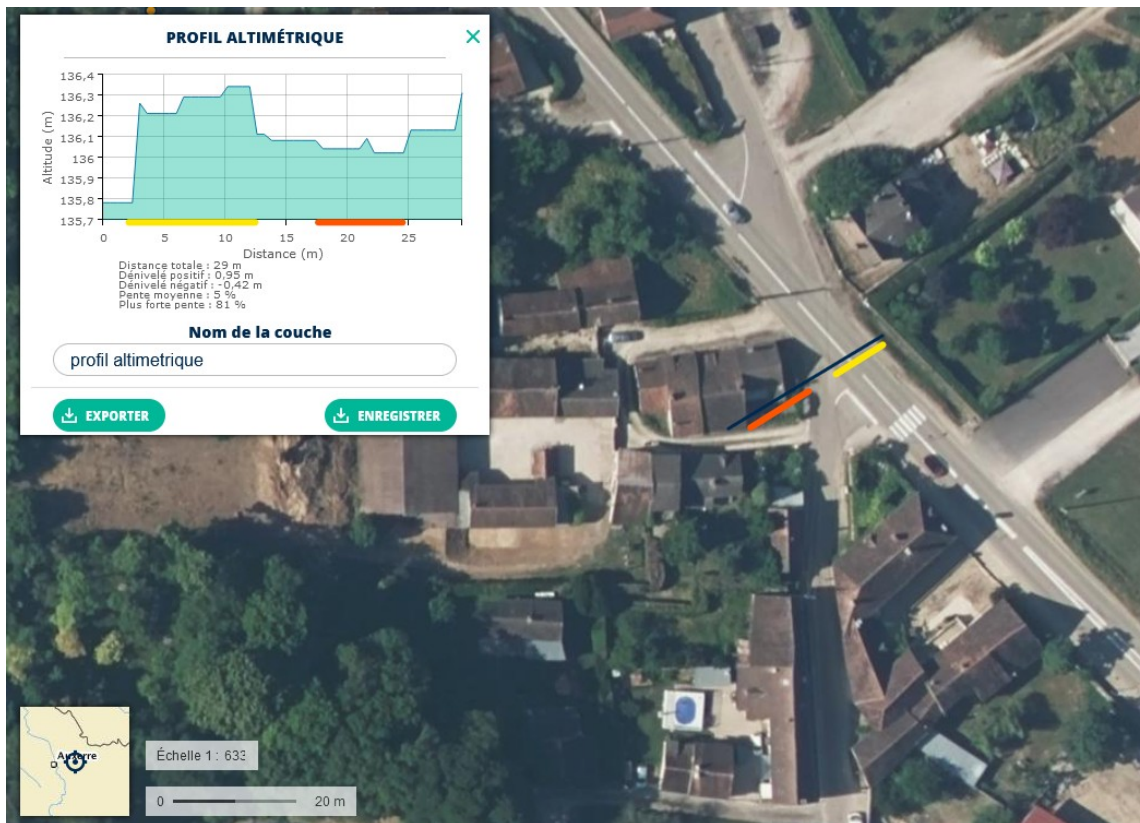
Le mardi 2 décembre 2025, une réunion a été organisée sur le terrain avec la commune de Chablis, afin de vérifier la présence d'une zone d'accumulation à Poinchy. Après vérification, il s'avère que la cours de la maison se situe en contrebas de la chaussée, ce qui favorise l'écoulement direct des eaux en provenance de la route. Malgré l'entretien des grilles, et la présence d'un aménagement à l'amont, les eaux de ruissellement s'accumulent dans la cours.



Photo de la zone étudiée (en bleu sont représentés les écoulements)

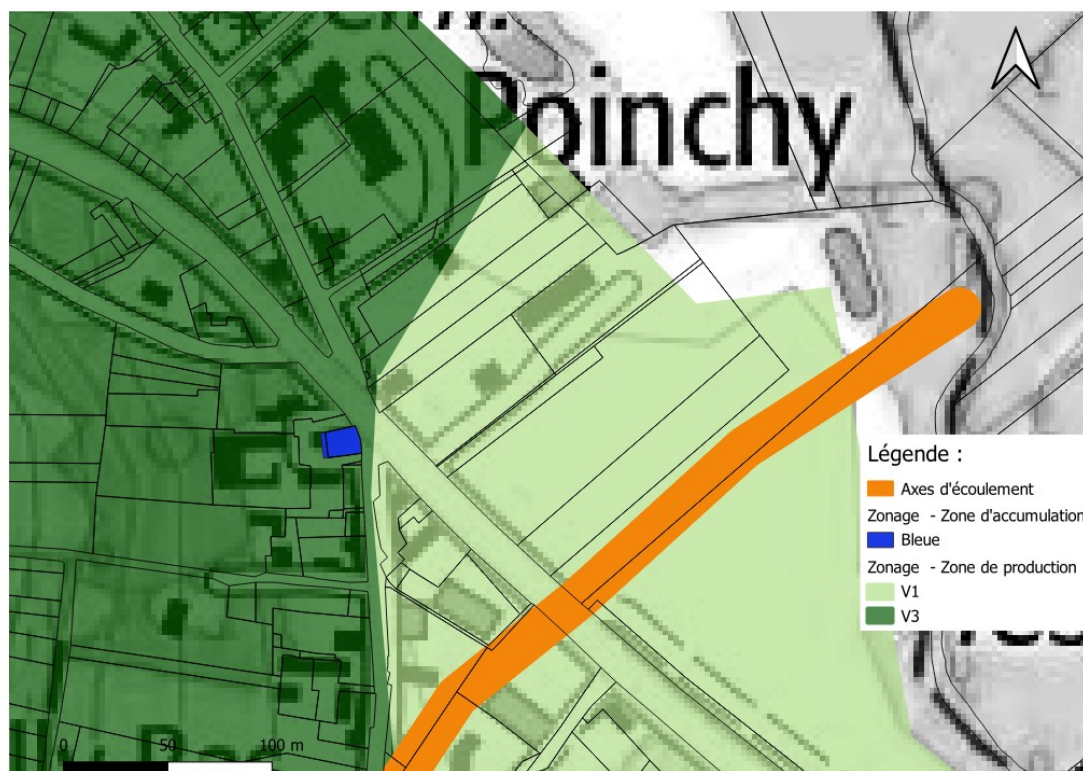


Photo de la zone étudiée



Profil altimétrique de la zone

D'après le profil en long ci-dessus, nous pouvons voir que la route (trait jaune) se trouve en hauteur par rapport à la maison (trait rouge), qui est en cuvette car le sol remonte juste après.

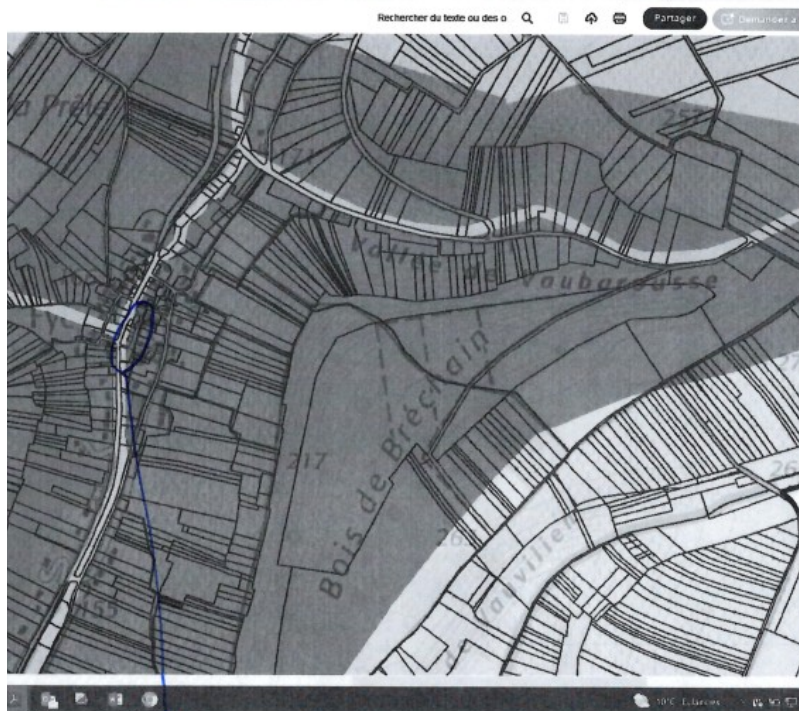


Nouvelle proposition de zonage réglementaire

V – Fyé



Projet de zonage réglementaire

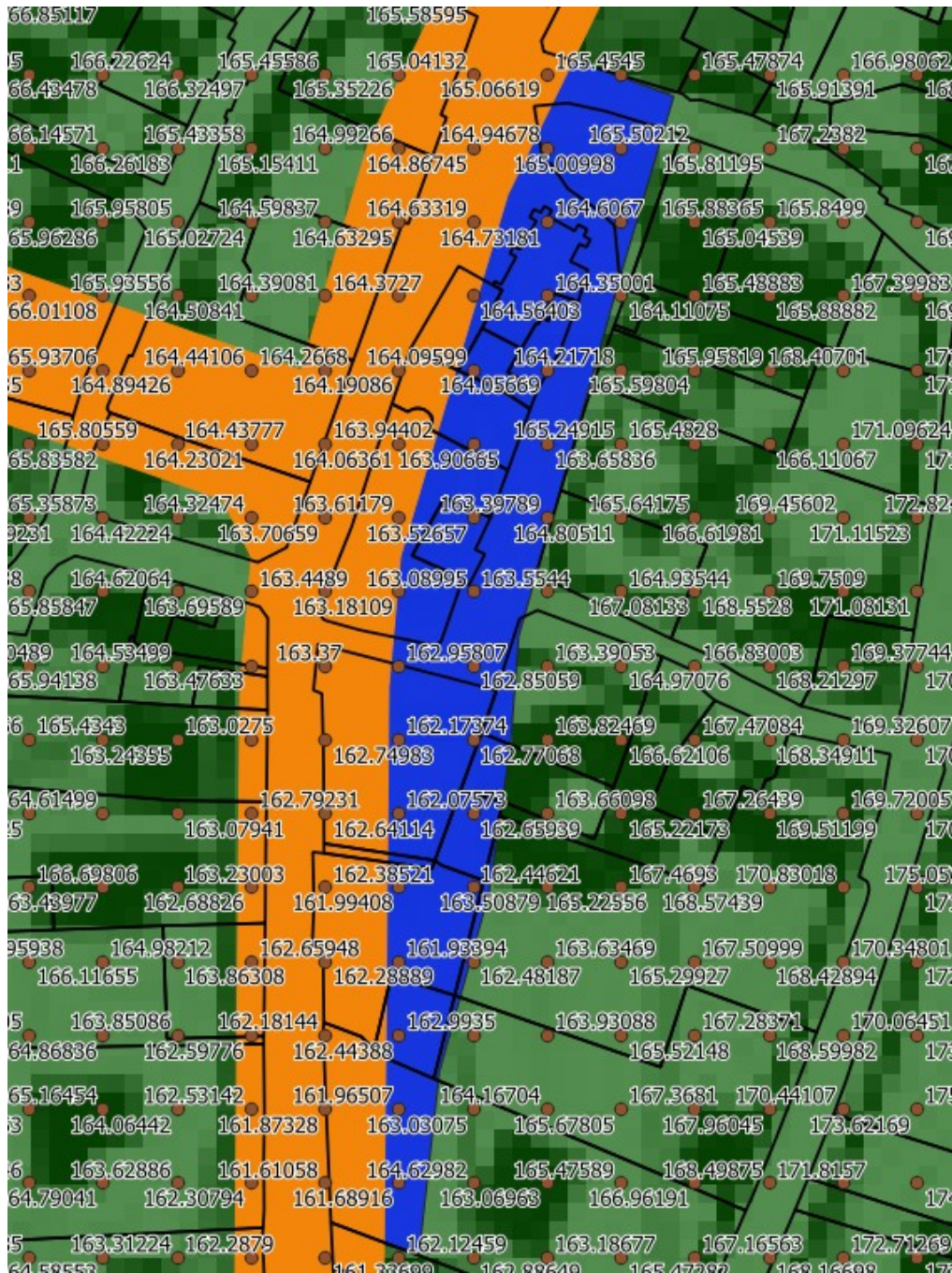


La commune de Chablis suggère la suppression de la zone située au plus bas du village du Fyé.

pas de zone d'accumulation
(enlever la zone bleue)

Proposition de la commune de Chablis

Après vérification de la topographie du périmètre, la zone forme une cuvette topographique et donc une zone d'accumulation. Il semble cohérent de la conserver.



Relevé topographique de la zone